



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

M. Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

M. Stéphane PERRIN-BIDAN, Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Marie LE LAN, Mme Valérie BARBOILLE, M. Frédéric VOLE, Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, M. Thomas KLEIN, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Abraham ABITBOL, Mme Julie TESTUD, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, M. François PETER, M. Kevin BLANCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

Mme Nassera HAMZA à Mme Muriel RICHARD, Mme Béatrice DE LAVALETTE à Mme Marie LE LAN, M. Bruno JACON à M. Fabrice BULTEAU

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à Mme Isabelle DE CRECY, Mme Perrine COUPRY à Mme Frédérique LAINE, M. Xavier IACOVELLI à Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA

Absents non-représentés :

- Adjoints -

M. Amirouche LAIDI

- Conseillers municipaux -

Secrétaire :

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2023-051 Acquisition d'un pavillon situé au 10 rue Merlin de Thionville dans le cadre du projet de réaménagement du centre-ville

- Conseil Municipal du 22 juin 2023 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu l'avis du Domaine en date du 29 décembre 2022 estimant la valeur vénale du terrain situé 10 rue Merlin de Thionville, constitué des parcelles cadastrées : U 268, U 270, U 298 et U 300, composé d'un pavillon d'habitation et un jardin, à 1 270 000 euros,

Considérant que la ville de Suresnes a engagé une réflexion portant sur le réaménagement des espaces publics du centre-ville,

Considérant que ce terrain est situé sur un emplacement stratégique en termes de desserte du centre-ville depuis la gare Suresnes-Longchamp et doit être intégré au projet de réaménagement du centre-ville de Suresnes,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Fabrice Bulteau, adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE
Nombre de pour : 42
Nombre de contre : 0
Nombre d'abstention : 0
Nombre de ne prend pas part au vote : 0
Nombre de pouvoirs : 7
Des membres présents ou représentés,
Décide,**

Article 1^{er}.- d'autoriser le Maire à acquérir le terrain constitué des parcelles U 268, U 270, U 298 et U 300 sises au 10 rue Merlin de Thionville pour une somme de 1 150 000 euros hors taxes.

Article 2. - d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

#signature#

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État
le 4 juillet 2023
et publié/affiché le 5 juillet 2023
Pour le Maire et par délégation,
le Directeur Général des Services
Bruno MAGGUILLI

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes